



**Association
pour la sauvegarde
du site de Villevieille**

Loi de 1901

Les Voûtes, Rue de la Coustourelle,
30250 Villevieille

LE BULLETIN

No 8

Octobre 2003

UN DEUXIEME BULLETIN CETTE ANNEE

Comme le précédent, il remplace l'article que nous avons l'habitude d'écrire dans les informations municipales. Il sera distribué à tous les habitants de Villevieille.

En février nous nous inquiétons au sujet du permis de lotir relatif au terrain de la « COSTERELLE ». Ce permis a été refusé. Mais ce qui est satisfaisant c'est de constater que les arguments employés sont ceux que nous avons développés tout au long de notre action. Celle-ci d'ailleurs est très ancienne puisque nous avons dans nos archives un courrier du CNRS datant de 1996, insistant sur la nécessité de protéger le site de Villevieille (lettre de Mme Anne Congès du CNRS 06/06/96). Nous faisons part de notre désaccord concernant le chemin du lavoir. Nous insistions aussi sur la nécessité de préserver le chemin de crête (chemin du Pic St Loup. Comme vous avez pu le constater, une clôture inesthétique porte atteinte à la vue, elle a aussi endommagé un parement de pierres taillées et galbées appartenant à la commune, elle constitue un précédent fâcheux, risquant de donner prétexte à imitation: et quels arguments pourraient alors être opposés ? (photo ci-dessous).



NOS ACTIONS

Le terrain de la « COSTERELLE »

Nous avons envoyé de nombreux courriers aux diverses administrations locales ou nationales pour les alerter au sujet de l'absolue nécessité de préserver les vestiges archéologiques de notre commune. Le résultat des fouilles sur le terrain de la « COSTERELLE, les dangers qu'un gros lotissement, si proche de l'ancien village, représentaient pour la circulation, pour l'écoulement des eaux, l'énormité d'un éventuel remblaiement pour « protéger » les vestiges archéologiques, ont permis le refus du lotissement. Mais ce terrain reste constructible, la seule façon de le préserver et de permettre un jour de terminer le travail si fructueux des fouilles préventives, serait de profiter de la modification du plan d'occupation des sols dans le cadre du P.L.U. , pour changer le statut des parties du terrain contenant les vestiges les plus importants. Pourquoi ne pas « geler » la constructibilité en attendant que des fouilles puissent être entreprises. Il faut remarquer que dans le premier plan d'occupation des sols il faisait partie de la ceinture verte du village. **Nous restons vigilants.**

Le grillage boulevard des Acanthes

Malgré nos interventions et même si M. le maire a reconnu qu'accorder ce permis fut une erreur, nous n'avons obtenu aucune proposition de solution raisonnable, la seule étant à notre avis le retour pur et simple à la situation précédente. Mais nous ne nous décourageons pas et continuons des démarches administratives. En cas d'échec il faudra peut-être envisager des démarches plus vigoureuses. (Les actions devront toujours être légales). Nous en discuterons lors de la prochaine assemblée générale.

Le point sur les fouilles des terriers

Au cours du mois de juillet ont eu lieu des visites du chantier de fouilles des terriers, commentées par l'archéologue en charge du site, M Monteil. Nous le remercions, ainsi que la municipalité, de cette excellente initiative. L'assistance y a été chaque fois nombreuse et attentive, montrant l'intérêt croissant de nos concitoyens pour le passé de notre village. Intérêt dont nous étions déjà certains, puisque le seul ouvrage sur notre passé « A PROPOS DE VILLEVIEILLE » , écrit par PIERRE HINNEN , et édité par notre association voit son premier tirage bientôt épuisé. Nous vous invitons d'ailleurs à le reprendre pour vérifier que certaines hypothèses avancées par l'auteur, ont trouvé leur confirmation, grâce aux fouilles actuelles. En effet, Pierre Hinnen écrit que ce que nous considérons comme un « clapas » fait vraisemblablement partie des fortifications gallo-romaines. M. Monteil a pu nous montrer que sous l'amas de pierres, il y a une construction qui formait le rempart de l'agglomération gallo-romaine .(voir photo ci-dessous)

Ceci renforce notre détermination à préserver les possibilités futures de fouilles sur toute la surface concernée, comme cela se fait ailleurs. Il ne s'agit pas d'empêcher le développement inéluctable de notre commune, mais de préserver les chances de connaître un jour de façon plus complète notre passé, et de léguer aux générations futures ce témoignage historique, un des plus importants à ce jour dans la région.



Le rempart gallo-romain

Le devenir des fouilles des terriers

Nous avons été très heureux d'apprendre, par la bouche de M. Monteil :

- Que l'ensemble du terrain communal serait inconstructible, permettant ainsi la reprise ultérieure des fouilles.
- Qu'une partie des découvertes pourrait être stabilisée et laissée à l'air libre, donc accessible à la visite.
- Que le reste du terrain serait aménagé en parc, installations sportives...
- Qu'une étude était en cours pour préserver et montrer les objets découverts, ce que nous revendiquons depuis le début.

La rénovation du centre ancien

La municipalité avait envisagé d'aménager le boulevard de l'aube jusqu' à la mairie. Le projet a été ajourné, car il ferait partie d'un projet plus vaste de l'aménagement du centre ancien. Ce qui nécessite d'abord l'enfouissement des réseaux. C'était aussi pour nous un souci constant depuis plusieurs années, nous sommes satisfaits de voir que ce dossier avance. Villevieille le mérite, nous souhaitons une réalisation rapide.

Notre sortie annuelle

Elle nous a conduits à l'étang du Scamandre. Ici, le département tente une expérience de préservation d'un écosystème, celui d'un étang de Camargue, faune et flore comprise. Il est indispensable de songer à préserver non seulement l'œuvre des hommes, mais aussi l'espace naturel, qui constitue un patrimoine à sauvegarder. M Dimanche, membre de notre association nous a brillamment guidés pour cette visite.

La construction du nouveau Champion

Nous avons demandé aux responsables du projet à participer au «volet paysager», indispensable dans un site inscrit, afin d'être certains de la prise en compte de la nécessité de la préservation du site de Villevieille. C'est le rôle normal et reconnu d'une association de protection de l'environnement. A ce jour, nous avons obtenu une réponse favorable du comité technique en charge du dossier. Nous remercions le président de la « commission économie » de la communauté de communes, qui nous a communiqué cette décision, pour son intervention en faveur de notre participation.

Le terrain des « AIRES »



Vous avez pu lire dans les informations municipales que la mairie projetait d'acheter, une partie des »AIRES ». Lors d'une entrevue, M. Canto nous a affirmé que la municipalité continuait les démarches dans ce sens. Nous souhaitons que ce terrain proche du château, ne soit pas réservé au stationnement inesthétique des véhicules, mais qu'il devienne un espace vert avec quelques arbres, des bancs, une table d'orientation, permettant à tous de jouir de la vue magnifique et unique sur la plaine et la vallée du Vidourle, jusqu'aux Cévennes. Ce qui serait aussi une manière agréable d'accueillir les visiteurs dans notre village.

La journée du patrimoine

C'est à l'initiative de notre vice-présidente qu'à l'occasion de la journée du patrimoine, consacrée cette année à la spiritualité, le temple et l'église ont été ouverts. On a pu à cette occasion voir au temple les deux mosaïques Gallo-romaines déjà reconstituées et à l'église les deux tableaux restaurés. Ils seront accrochés au fond de l'église avec les deux autres, quand les travaux de restauration seront achevés. Nous avons accueilli de nombreux visiteurs.(plus d'une centaine sur les deux jours). Merci à tous ceux qui ont permis la réussite de cette journée.

Malgré toutes les réalisations et le travail fait par notre association pour Villevieille, nous ressentons douloureusement l'hostilité de certains membres de la municipalité à notre égard, fort heureusement compensée par les témoignages de sympathie et d'encouragement des habitants, ainsi que le soutien apporté à notre action. Merci à tous.

Notre association vit essentiellement du soutien de ses adhérents. Si vous désirez nous rejoindre la cotisation annuelle est de 16 euros, vous pouvez la régler à notre trésorier : M. Hansjoerg Klein, 4 rue des Tilleuls, 30250 Villevieille.

**Vous pouvez communiquer votre email à : klein.hansjoerg@wanadoo.fr
Ou encore à : <http://www.assv-villevieille.com>**